

BAS-SAINT-  
LAURENT



RÉSEAU DE  
FORÊTS MODÈLES  
—♦—  
MODEL FOREST  
NETWORK

**CODE D'ÉTHIQUE ENVIRONNEMENTAL  
DE LA FORÊT MODÈLE DU  
BAS-SAINT-LAURENT INC.**



**SYBREX**  
SYSTEMS

## CADRE GÉNÉRAL



### Qu'est-ce que La forêt modèle du Bas-Saint-Laurent?

La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc. est un organisme à but non lucratif constitué pour les fins de la mise en oeuvre du projet *Une forêt habitée, modèle de développement durable* au sein du réseau national des forêts modèles du Canada.

De par sa mission, la corporation vise la consolidation et le développement des formules d'aménagement des ressources du milieu forestier. Ceci dans le but de favoriser la stabilisation d'une partie des populations de l'arrière-pays de l'Est du Québec tout en ayant comme perspective l'ensemble du territoire forestier du Québec et ainsi freiner sa déstructuration. Cette mission touche différents aspects de l'activité humaine soit social, économique et environnemental.

## CADRE D'ÉTHIQUE

Les terres privées sont partie intégrante du patrimoine collectif. Elles contribuent de façon privilégiée au développement de la société située au sein d'un espace géographique critique. Elles constituent une ressource polyvalente pouvant contribuer à la qualité de vie des communautés environnantes.

La communauté, par l'appareil de l'État, a un droit de regard sur l'utilisation des terres privées dans le respect des droits des propriétaires et, par voie de conséquence, a un devoir de soutien comme contrepartie à la contribution du bien collectif.

Les propriétaires et La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc. doivent agir en fiduciaire de la part collective des terres forestières privées qui les concerne à la lumière et dans le respect des principes et des règles établis en vue d'une gestion équitable de l'ensemble des ressources du milieu.

Chaque intervenant de la Forêt modèle convient que la mise en valeur des ressources forestières en général et des forêts privées en particulier doit être compatible avec les options de base suivantes :

- la conservation de l'environnement forestier;
- le maintien de la biodiversité;
- la perpétuité de la capacité productive des sites et de leurs usages;
- l'intégration des différentes fonctions de la forêt;
- l'acceptabilité sociale des actions de développement.

La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc. s'engage à favoriser le développement des connaissances de la forêt et de son aménagement par la recherche, la diffusion des connaissances et le transfert de la technologie liés plus particulièrement aux activités en forêt privée.

## ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Afin d'assurer le développement durable du territoire de La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc., le personnel, les conseillers forestiers, les métayers et les propriétaires forestiers doivent avoir comme préoccupation constante de planifier et de réaliser des pratiques forestières qui préserveront la diversité et la pérennité des ressources du milieu forestier.

On vise comme démarche de favoriser l'intégration des orientations générales suivantes aux pratiques forestières quotidiennes :

- la protection de la biodiversité des écosystèmes des espèces et des variétés;
- la conservation des écosystèmes fragiles et des espèces menacées ou vulnérables;
- la viabilité des opérations de mise en valeur et d'exploitation des ressources du milieu forestier;
- l'acquisition de connaissances nécessaires pour un développement durable;
- le respect de la capacité de production de la forêt;
- la mise en place de mécanismes d'information, de consultation et de conciliation;
- l'amélioration de la qualité de vie des populations.

De plus, la Forêt modèle se conformera aux lois et règlements applicables en milieu forestier, à la protection des ressources fauniques et de l'environnement. De par ses orientations générales, la Forêt modèle ira dans certains cas au-delà de certaines réglementations afin d'assurer une protection accrue des différentes ressources du territoire tout en favorisant la recherche, le développement et l'utilisation de méthodes d'intervention mieux adaptées au contexte de la forêt privée.

## LIGNES DIRECTRICES

De manière plus spécifique, les intervenants devront prendre en considération les lignes directrices suivantes lors de la planification et de la réalisation des activités en milieu forestier, soit :

- harmoniser l'exploitation de la matière ligneuse avec les autres ressources de la forêt en fonction des objectifs recherchés incluant l'amélioration de la production forestière tout en tenant compte des risques d'infestation et de l'évolution écologique des strates forestières;
- réaliser des interventions forestières qui devront le plus possible assurer une régénération naturelle du peuplement forestier en qualité et en quantité par une protection adéquate des jeunes semis;
- remettre en production des terres à vocation forestière non régénérées en tenant compte des risques d'envahissement par la compétition herbacée et/ou arbustive;
- conserver et développer le potentiel des habitats fauniques terrestres, semi-aquatiques et aquatiques;
- aménager les érablières à potentiel acéricole tout en maintenant leur biodiversité;
- conserver et/ou améliorer la qualité visuelle de l'encadrement paysager des sites d'intérêt.



## CLAUSES OBLIGATOIRES ET RECOMMANDATIONS

Afin d'éviter de confiner les interventions forestières à l'intérieur d'un cadre rigide, les dirigeants de La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc. ont convenu de limiter les clauses obligatoires aux différentes dispositions légales existantes. Le conseiller aura la latitude et la responsabilité de prescrire des interventions en fonction des objectifs poursuivis tout en considérant les contraintes liées aux différentes ressources du territoire.

Le plan d'aménagement multiressource de chacune des unités composant le territoire de la Forêt modèle sera l'outil de référence de base afin de guider le conseiller lors de la planification des activités et de l'élaboration des prescriptions. Toutefois, deux pratiques ont été identifiées comme étant non compatibles avec les orientations générales de la Forêt modèle. Ces activités sont l'utilisation de phytocides pour l'entretien des plantations et les coupes totales supérieures à 4 hectares.

**ABITIBI-PRICE**



LE SYNDICAT DES  
PRODUCTEURS DE BOIS  
DU BAS-SAINT-LAURENT

**UNIVERSITÉ  
LAVAL**

Faculté de foresterie  
et de géomatique

Publié par La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc.  
284, rue Potvin  
Rimouski (Québec)  
G5L 7P5  
Téléphone : 418•722•7211  
Télécopieur : 418•723•6045  
Novembre 1994

**SYBREX**  
SYSTEMS